



Le VALBOISIEN

Mon journal...

Vol. 3, No 8

Bulletin municipal d'information

Août 2018

Obtention d'une subvention de 90 000 \$

Tournoi de balle familial

Villeneuve devient Val-des-Bois



Services municipaux



HÔTEL DE VILLE

595, route, 309, Val-des-Bois
(Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2280
Site internet : www.val-des-bois.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Bureaux administratifs

Anik Morin, Directrice générale
dg.valdesbois@mrccpapineau.com
Marlene Nontell, Adjointe adm.
mun.valdesbois@mrccpapineau.com
Valérie Tétreault, Adjointe adm.
admin.valdesbois@mrccpapineau.com

Urbanisme et environnement

Roxane Blanchard, Inspectrice
insp.valdesbois@mrccpapineau.com

Travaux publics

Pierre Thibault, Inspecteur
voirie.valdesbois@mrccpapineau.com

Service de sécurité incendie

Marc Sarrazin, Directeur
incendie.valdesbois@mrccpapineau.com

RESSOURCE JEUNESSE

Sonia Pétrin Poulin, Responsable

Heures d'ouverture :

Septembre à juin
Vendredi : 18 h à 21 h

BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

Sonia Pétrin Poulin, Responsable
loisirs.valdesbois@mrccpapineau.com

Heures d'ouverture de la bibliothèque:

Lundi : 18 h à 20 h
Mercredi : 10 h à 12 h et 18 h à 20 h
Vendredi : 18 h à 20 h
Samedi : 10 h à 13 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE

121, chemin du Pont-de-Bois
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2280 poste 3067
Code Wifi : sourires

CONSEIL MUNICIPAL

Roland Montpetit, Maire
mairie.valdesbois@mrccpapineau.com
Francine Marcoux, Conseillère #1
conseiller1.valdesbois@mrccpapineau.com
Sandra Dicaire, Conseillère #2
conseiller2.valdesbois@mrccpapineau.com
Janie Vallée, Conseillère #3
conseiller3.valdesbois@mrccpapineau.com
Jean Laniel, Conseiller #4
conseiller4.valdesbois@mrccpapineau.com
Clément Larocque, Conseiller #5
conseiller5.valdesbois@mrccpapineau.com
Jean-Claude Larocque, Conseiller #6
conseiller6.valdesbois@mrccpapineau.com

COMITÉ DU JOURNAL

Francine Marcoux, Présidente
Jean Laniel
Diane Martin
Pierre Valois
Philippe Rhul
Valérie Tétreault
journal.valdesbois@mrccpapineau.com

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 911

COORDONNÉES UTILES

S.Q. : 819 310-4141 ou *4141
SOPFEU : 1 800 463-3369
Anti-Poison : 1 800-463-5060

Info Santé : 811
C.L.S.C. : 819 986-3359
CHSLD Papineau : 819 986-3341

Hydro-Québec : 1 800 790-2424
MRC Papineau : 819 427-6243
Urgence municipale : 819 598-2176

Mot du maire

Bien le bonjour Valboisien !

Ça y ait, c'est fait ! Le 25 juillet dernier le député provincial de Papineau, M. Alexandre Iracà, semait la joie dans le cœur des citoyens rassemblés au Centre communautaire, en annonçant une subvention de 90 000 \$. Issue du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour la construction d'un parc pour enfants et la réfection des luminaires de notre terrain de balle. Cette annonce vient combler un besoin primaire pour l'amélioration de la qualité de vie de nos enfants qui pourront désormais s'amuser en compagnie de leurs parents et grands-parents. Le parc se situera face aux installations de l'Âge d'or et favorisera grandement le rapprochement intergénérationnel. Considérant la grande popularité de la balle molle chez nous, la mise à niveau des lumières permettra maintenant de jouer en toute sécurité sur ce terrain.

Parlant de balle molle, l'édition 2018 du tournoi familial se voulait pratiquement une répétition des finales 2017. Félicitations à la famille Lachaine, grande championne de la classe A, qui défendait son titre contre les Larocque. Les Pilon tant qu'à eux remportaient la classe B contre LÉMorDu. Chapeau à notre conseiller Clément Larocque et son groupe de bénévoles pour ce retentissant succès qui, à chaque année, permet le rassemblement des familles-souches de Val-des-Bois/Bowman en semant la joie dans notre village.

Une autre bonne nouvelle nous arrive. Je vous informe officiellement que notre municipalité a été retenue pour réaliser la quatrième édition du Symposium d'Art in situ de la MRC de Papineau, (culturepapineau.org/symposium-dart-in-situ) qui se tiendra au cours du mois de septembre 2019. Pendant une dizaine de jours, des artistes de renom travailleront à l'extérieur pour ériger des œuvres d'art qui seront installées en permanence à différents endroits stratégiques dans notre village. Le thème de cette exposition reste à définir, mais nous souhaiterions grandement pouvoir raconter, à travers ces œuvres, l'histoire de nos deux villages érigés le long de la Lièvre. Nous invitons toute personne intéressée par ce projet à manifester son intérêt en communiquant avec notre Directrice générale à cet effet. Il s'agit d'une excellente occasion de ranimer le Mouvement art et culture (MAC) de notre région.

Les résidents des chemins Hautes-Chutes, Lac Orignal et de la Rivière seront momentanément importunés par les travaux de réfection au cours du mois d'août. Nous souhaitons de tout cœur pouvoir réaliser le tout dans les plus courts délais.

Pour terminer, n'oubliez pas de mettre à votre agenda pour le 4 août prochain la deuxième édition de FestivÉté de Val-des-Bois/Bowman. Des structures gonflables pouvant accueillir jusqu'à 65 personnes à la fois seront érigées sur le Lac Vert et pleins d'activités de tous genres se tiendront près de notre terrain de balle. Déjà 171 billets de vendus et plus on est de fous, plus on s'amuse!

Également le 31 août se tiendra le long de la route 309, la 7e Guignolée des Maires de la MRC de Papineau qui opérera cette année sous le nom de la Guignolée des Élus. Les profits amassés seront intégralement redistribués aux personnes dans le besoin de notre communauté.

Alors nous vous souhaitons de passer un très agréable mois d'août parmi nous!

Val-des-Bois j'y crois. Et toi?

Roland Montpetit

FestivÉté
4 août dès 11 h



Urbanisme et environnement

Règlements municipaux



TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Saviez-vous que la réglementation touche également votre santé et votre sécurité ?

Nonobstant l'ensemble de la réglementation, l'article 2.8 du règlement de nuisance prévoit que tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain ou d'une bâtisse doit prendre les mesures nécessaires pour tenir en bon état de propreté et de solidité, selon le cas, ses maisons, cours et dépendances et il doit obtempérer aux avis de l'officier municipal lui ordonnant de nettoyer ou de réparer telles propriétés, cours ou dépendances lorsqu'une telle situation peut causer un risque pour la sécurité et/ou le bien-être des personnes et/ou un manque à la salubrité pouvant nuire à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie des personnes du voisinage. Constitue aussi une nuisance le fait de maintenir un immeuble dans une condition très détériorée, délabrée, incendiée, en partie démolie, défoncé ou effondré et présentant des risques pour la santé et la sécurité publique.

Saviez-vous que votre terrain doit être entretenu selon notre réglementation ?

En tant que propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain qui laisse croître sur un terrain où se trouve une habitation des broussailles et mauvaises herbes dans un rayon de 20 mètres autour de l'habitation, s'expose à des sanctions.

Saviez-vous que vous devez obtenir un certificat d'autorisation pour la visite qui arrive avec leur roulotte ?

Un véhicule de camping peut être utilisé durant un court séjour : le séjour doit être d'une durée maximale de 15 jours, soit consécutifs, soit en 2 séjours totalisant au plus 15 jours. Le véhicule de camping devra être équipé d'installation septique autonome. Nous ne tolérons aucun rejet d'eaux usées ou ménagères. Un certificat d'autorisation doit être livré par la municipalité avant l'installation du véhicule de camping.

Saviez-vous que les ventes de garage sont également soumises à une réglementation ?

Les ventes-débarras peuvent être faites sur un terrain résidentiel seulement aux conditions suivantes : un maximum de deux ventes-débarras par année, la durée n'excédant en aucun cas trois jours. Il est strictement interdit d'exposer des items en tout temps sauf pour une vente-débarras, par exemple un marché aux puces déguisé.

Saviez-vous que des normes régissent les abris d'hiver ?

L'installation d'un abri d'hiver est permise entre le 15 octobre et le 1er mai de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri d'hiver doit être entièrement démonté, incluant la structure. Toutefois, l'abri d'hiver situé entièrement dans la cour arrière est permis toute l'année. Tout abri d'hiver doit être construit de plastique ou de toile tissée.

Saviez-vous que certains endroits étaient interdits pour la pose d'enseigne ?

Effectivement, aucune enseigne ne peut être installée ou fixée sur un arbre, un toit, un poteau de services publics (électricité, téléphone, câble, éclairage, signalisation, feux de circulation), un escalier de sauvetage, ni devant une porte ou une fenêtre, ni sur les clôtures et les belvédères, ni sous un larmier ou sous un toit de balcon. Dans le même ordre d'idée, aucune enseigne ne peut être installée sur un bâtiment accessoire, à moins que ce ne soit pour annoncer un usage complémentaire autorisé dans ce bâtiment ni sur une construction hors toit.

Saviez-vous que l'entreposage était réglementé ?

Le seul entreposage extérieur permis pour les usages résidentiels est le suivant : il vous est donc permis d'entreposer des véhicules de promenade et récréatifs, pourvu qu'ils soient en état de fonctionner et immatriculés pour l'année en cours et situés à une distance minimale de trois mètres de la ligne avant. Il vous est également permis d'entreposer une embarcation de plaisance. Toutefois, l'entreposage d'une embarcation de plaisance de plus de sept mètres de longueur n'est permis qu'entre le 1er septembre et le 1er juin de l'année suivante. Est également permis l'entreposage du bois de chauffage pour utilisation privée dans les cours arrières et latérales seulement. La hauteur maximale permise est de 1,2 mètre sauf s'il est entreposé dans un abri d'auto ou un abri d'hiver.

Sécurité publique

Les pompiers en visite au barrage High Falls

TEXTE: MARC SARRAZIN

Le mardi 10 juillet 2018, votre service de Sécurité incendie a procédé à une visite de prévention incendie de la centrale hydroélectrique et du barrage High Falls. Accompagnés de monsieur Sylvain Arsenault, responsable de la centrale pour Énergie Brookfield, les pompiers ont eu droit à beaucoup plus qu'une simple visite de prévention! Monsieur Arsenault nous a fait visiter l'ensemble de l'établissement tout en nous racontant l'histoire et le fonctionnement de la centrale.

Chapeau à Monsieur Arsenault pour son énergie remarquable! Avec ses explications claires et précises, Monsieur Arsenault a réussi à transmettre ses connaissances et sa passion pour son métier ainsi que les éléments essentiels à connaître pour la sécurité de notre brigade.

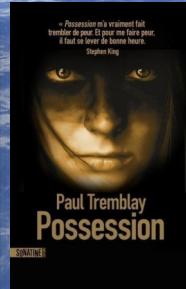
Merci à Énergie Brookfield pour l'accueil chaleureux.



Services municipaux

Nouveautés du mois

Bibliothèque de Val-des-Bois/Bowman

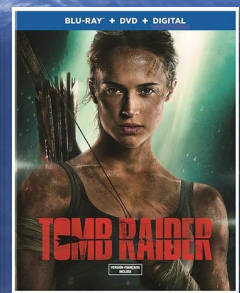
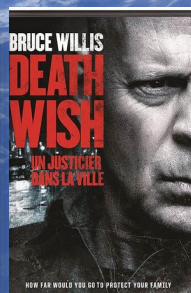


Romans



Art
culinaire

Films



Chaque mois, nous faisons tirer parmi les citoyens qui se présentent à la bibliothèque, un chèque cadeau d'une valeur de 10 \$ de la Librairie Rose-Marie.

FÉLICITATIONS À LOUIS-JAMES BEAUDRY
(gagnant de juin)

Services municipaux

Mes responsabilités en tant que citoyen

TEXTE : FRANCINE MARCOUX

C'est l'été, la température est super agréable et les soirées très douces. Et si on se faisait un p'tit feu pour griller quelques guimauves? M. Komprenpa possède un beau rond de feu avec grillage sur son parterre. Il attend des amis en soirée et il commence à préparer son feu. Les amis arrivent avec les guimauves et de la saucisse et s'installent confortablement. Il nous faut beaucoup de braise se dit M. Komprenpa, alors il ajoute des bûches.



M. Finfino termine tranquillement son repas et tout d'un coup il sent l'odeur de fumé. Pourtant il avait bien remarqué sur le panneau indicateur des feux, près de la mairie, qu'il y avait une interdiction de feu à ciel ouvert. Mais qui fait du feu par un temps de sécheresse pareille?

Il se rend bien compte qu'il s'agit de son ami M. Komprenpa. Il doit l'aviser rapidement car il risque de voir arriver les pompiers en grand nombre. Lorsqu'il arrive chez lui, tous ses amis sont confortablement installés et attendent que la braise soit bonne pour le festin. M. Finfino leur mentionne alors qu'il y a interdiction de feu à ciel ouvert et qu'ils doivent immédiatement éteindre le feu.

Ben voyons donc. Il n'en est pas question répond M. Komprenpa. J'ai parfaitement le droit de faire un feu car j'ai un pare étincelle sur mon foyer. M. Finfino lui explique que même avec un coupe étincelle l'interdiction est de mise car une seule petite étincelle dans l'amas d'épines de pins qui est tout près, peut créer un feu d'une importance inimaginable.

M. Komprenpa était bien certain que son installation était sécuritaire. Après quelques discussions avec ses amis, ils décident d'un commun accord d'éteindre le feu. Cependant quelques minutes plus tard les pompiers arrivent. Le directeur, monsieur Sarrazin, explique clairement à M. Komprenpa que l'interdiction de feu à ciel ouvert interdit tout feu de bois, avec ou sans pare étincelle. Même si la SOPFEU décide que l'indice est élevé et que de son côté le directeur soutien qu'ici à Val-des-Bois l'indice est « Extrême », il aura l'autorité de changer les tableaux de la Municipalité qui se trouvent aux deux extrémités du village.

En tant que citoyen responsable, il est de notre devoir de respecter les indices de possibilité d'incendie pour le bien de tous.

Programme RénoRégion (PRR)

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'une résidence dont la valeur uniformisée est de 115 000 \$ et moins ayant des déficiences majeures. Les travaux admissibles touchent un élément essentiel du bâtiment (murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, isolation thermique, sécurité incendie).



L'aide financière peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 12 000 \$, selon la taille et le revenu du ménage.

Si vous désirez faire une demande de subvention, vous n'avez qu'à communiquer avec Monsieur François Rieux, inspecteur accrédité par la SHQ et fournisseur de services, MRC de Papineau au 819-308-3222 afin de vérifier votre admissibilité. Il est important d'avoir en main les rapports d'impôts fédéral 2017 de toutes les personnes de plus de 18 ans qui habitent dans la demeure visée par la demande de subvention, ainsi que le compte de taxes municipales de 2017.



Services municipaux

Communiqué de presse *Guignolée des Élus de la MRC de Papineau*

Papineauville, le 16 juillet 2018 – Ayant connu un franc succès durant les 6 dernières années, en tenant la Guignolée des Élus, la MRC de Papineau récidive cette année en organisant ladite guignolée le **vendredi le 31 août 2018 de 12 h à 18 h** aux intersections suivantes : la route 148 et la route 321 à Papineauville ainsi que la route 315 et la route 321 à Chénéville.

Pour une 3^e année, les municipalités de **Val des Bois et Bowman** participeront à l'activité de la Guignolée sur la route 309 à l'intersection du chemin du Pont-de-Bois et de la montée Larocque.

Rappelons que la guignolée aura lieu durant la période estivale afin de restreindre le nombre d'activités de financement avant la période des fêtes et par le fait même, d'éviter la sollicitation accrue des citoyennes et des citoyens du territoire à ce moment de l'année. Cette initiative vise à amasser des dons dédiés aux personnes dans le besoin sur le territoire de la MRC. Les denrées non périssables sont également acceptées.

Nous vous invitons donc à saluer les élus et employés municipaux du territoire de la MRC tout en offrant une contribution de votre choix.

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec nous au (819) 427-6243 poste 1309.

Source : Eric Lacasse
Coordonnateur à la sécurité publique – MRC de Papineau
(819) 427-6243 poste 1309



Voici un petit concours pour encourager la persévérance scolaire pour tous ceux qui désirent continuer leurs études.

La rentrée scolaire est à nos portes! Afin d'encourager tous ceux qui retourneront sur les bancs d'école, nous vous invitons à nous transmettre la raison qui vous incite à y retourner. Courrez la chance de gagner un certificat cadeau de 50 \$ à la Librairie Rose-Marie pour vous équiper pour la rentrée!

Que ce soit une réorientation de carrière, l'accomplissement des études secondaires, un désir de poursuivre vers l'université, partagez ce qui vous motive à continuer!

Inscrivez-vous par courriel au: journal.valdesbois@mrccapineau.com

Tous les étudiants peuvent participer peu importe l'âge!

CONCOURS

Val-des-Bois reçoit 90 000 \$ pour deux projets

SOURCE : ©Le Bulletin 26 juillet 2018 - Louis-Charles Poulin

ANNONCE. La municipalité de Val-des-Bois a reçu près de 90 000 \$ du gouvernement provincial pour la création d'un parc pour enfants et le remplacement des lumières de son terrain de balle.

Il s'agit du député de Papineau, Alexandre Iracà, qui s'est rendu au centre communautaire de Val-des-Bois/Bowman, le 25 juillet, pour faire l'annonce de cette aide financière qui est octroyée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV. «Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les enfants qui pourront profiter du nouveau parc et pour les sportifs des environs qui fréquentent le terrain de balle», estime le député libéral qui souhaite que «Val-des-Bois et Bowman puissent grandir en y ajoutant le plus de services possibles.»

«Les lumières sur le terrain de balle sont démodées et ne sont plus sécuritaires. En les changeant, on pourra également éclairer le parc pour enfants et nous permettre d'aménager une piste autour du terrain de balle que les enfants pourront utiliser avec leurs parents. Ce seront des structures pour enfants modernes qui nous ont été recommandées par Loisirs Sport Outaouais qui nous a assistés dans notre demande», résume le maire de Val-des-Bois, Roland Montpetit. Il spécifie que l'ensemble de ces travaux coûtera près de 180 000 \$ au total. Les nouvelles installations pour enfants se situeront entre le terrain de balle et la salle communautaire. M. Montpetit calcule qu'environ 60 enfants résident dans le secteur, donc il y a un besoin de construire des structures pour eux. «Il y a quand même plusieurs jeunes familles ici et ces installations-là vont nous permettre d'en attirer d'autres chez nous.»

M. Montpetit voit encore plus grand pour le «cœur villageois» de sa municipalité. L'ajout d'une scène extérieure à proximité de la salle communautaire pour offrir des prestations d'artistes durant la saison estivale, l'utilisation des terrains de Brookfield à proximité pour créer des sentiers menant à la rivière et l'aménagement d'une piste cyclable sont considérés par les élus de la localité présentement. «On est à côté d'un projet domiciliaire et on sait qu'il y a d'autres promoteurs qui sont intéressés à faire du développement», explique le maire qui trouve important que la municipalité développe ce secteur davantage. D'ailleurs, il confie que la salle communautaire de Val-des-Bois/Bowman sera l'hôte du Symposium d'art in situ du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau en septembre 2019.

De son côté, le maire suppléant de Bowman, Gaston Donovan, mentionne qu'il se réjouit de voir qu'un nouveau parc pour enfants et de nouvelles lumières verront le jour. Il estime que les résidents de sa municipalité profiteront tout autant que ceux de Val-des-Bois de ces infrastructures. «C'est comme si c'est aussi notre municipalité, car on est vraiment intégrés avec Val-des-Bois», conclut-il.



Le comité responsable se rencontre au début août afin de bien planifier les travaux en lien avec cette subvention. Les détails suivront dans l'édition de septembre!

À la une...

Tournoi de balle familial

TEXTE: CLÉMENT LAROCQUE

Le tournoi de balle familial 2018 a connu un grand succès encore cette année. Organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil 6045, 10 équipes se sont affrontées au cours de parties de balle molle amicales. Une grande fête familiale comme il ne s'en voit plus dans les municipalités.

Le Tournoi de balle familial ce n'est pas que des parties de balle molle! Il y avait sur place une structure gonflable pour enfants, animation et jeux pour enfants ainsi que de la barbe à papa et du popcorn préparés et organisés par la Voix des parents. Il y avait également de l'animation sur le terrain ainsi que des tirages de prix de présence entre chaque partie de balle. L'édition de cette année a accueilli pas moins de 250 visiteurs.

La famille Lachaine a remporté la finale de la classe «A» contre la famille Larocque. Félicitations aux deux équipes. Pour ce qui est de la classe «B», la partie finale opposait la famille LéMorDu à la famille Pilon. Une très belle partie, remportée par la famille Pilon. Il ne faudrait pas passer sous silence la famille LéMorDu (Lépine, Morin, Dumoulin) qui a été honorée pour son esprit sportif.

Lors de la remise des trophées, les jeunes joueurs représentant la relève ont également été honorés. Félicita-

tions à cette relève si prometteuse!

De nombreux prix de présence ont été offerts au cours de la fin de semaine dont le grand prix d'une fin de semaine à la Pourvoirie de la Lièvre. Félicitations à monsieur Marc-André Mongeon, gagnant du grand prix ainsi qu'à tous les spectateurs et participants ayant remporté un prix au cours de la fin de semaine!

C'est avec grand émotion que j'ai annoncé, lors de la remise des prix, que je cétais ma place à la barre de l'organisation de ce tournoi. Fidèles participants, n'ayez crainte, je quitte sachant qu'une équipe bien formée et pleine d'énergie s'assure de prendre la relève. Je désire vous remercier tous sincèrement d'avoir accepté de me suivre dans ce beau projet de faire revivre cette vieille tradition! Cet événement revit depuis quelques années maintenant et attire toujours autant de familles et de spectateurs et je suis convaincu que ce sera ainsi pour encore très longtemps!

Au nom du Grand Chevalier, monsieur Richard Bastien et en mon nom personnel, je tiens à remercier les équipes participantes, les spectateurs, les bénévoles, le comité organisateur ainsi que nos fidèles commanditaires pour leur grand support.

Serez-vous du tournoi l'an prochain? Moi j'y serai avec toute ma famille!



Une nouveauté cette année. Partie de balle amicale entre les jeunes et leurs grands-parents.

À la une...



Famille Lachaine
Gagnant classe «A»



Plusieurs activités
pour les enfants.



Dan Vinette arbitre du
weekend



Famille Larocque
Finaliste classe «A»



Famille Pilon
Gagnant classe «B»



Famille LéMorDu
Finaliste classe «B» et Esprit sportif

À la une...

Villeneuve devient Val-des-Bois

Avis est par les présentes donné par les soussignés que le lieutenant-gouverneur en conseil a adopté, en date du 31 juillet 1958, un arrêté en conseil à l'effet de changer le nom de la municipalité du canton de Villeneuve, comté de Papineau, en celui de « municipalité de Val-des-Bois ».

Conformément aux dispositions de l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur à compter de la publication du présent avis dans la Gazette officielle de Québec.

Val-des-Bois, 18 août 1958.

Le Maire,

LAURIER PRESCOTT.

Le Secrétaire-trésorier.

J. THÉODORE MARION

Voilà ce que l'on pouvait lire dans la Gazette Officielle de Québec en 1958. Comment comprendre qu'une municipalité existante depuis des décennies et surtout connue comme étant Val-des-Bois ne le soit devenue officiellement qu'en 1958.

Il faut remonter dans le passé pour comprendre cela. Je vous livre quelques dates importantes un peu dans un style télégraphique :

- 1852. Arpentage primitif du canton Bowman.
- 1853. Arpentage primitif du canton Villeneuve.
- 1861. Octroi de la 1^{ère} lettre patente sur le territoire de Bowman à Baxter Bowman.
- 1861. Proclamation officielle du canton Bowman.
- 1869. Octroi de la 1^{ère} lettre patente sur le territoire de Villeneuve à Andrew Thomson.
- 1873. Rattachement de la mission NDDLG à la paroisse voisine, ND Du Laus.
- 1873. Proclamation officielle du canton Villeneuve.
- 1878. Nomination du 1^{er} maître de poste dans Villeneuve, au bureau de Val-des-Bois.
- 1883. Rattachement de la mission NDDLG à la paroisse voisine, NDD La Salette.
- 1885. Le 3 décembre, création de la municipalité des cantons-unis de Bowman et Villeneuve.
- 1891. Ouverture des premiers registres de la paroisse (baptême, mariage et sépulture) de la mission NDDD La Garde.
- 1898. Première requête des citoyens des deux cantons pour obtenir la formation d'une paroisse. Refusée. Présument à cause du scandale qui secoue la mission après le mariage de W.D. Richer.
- 1908. Seconde requête des citoyens des deux cantons. La paroisse est fondée.
- 1913. La zizanie s'installe dans les deux cantons de sorte que Bowman demande de quitter sa voisine. La municipalité de Bowman est ainsi créée. Et celle de Villeneuve aussi, par dissolution de l'ancienne municipalité des cantons-unis de Bowman et Villeneuve.
- 1958. On officialise enfin le nom de Val-des-Bois comme nom du village, bien que Villeneuve ait été que peu utilisé par la population. En fait, la première mention officielle de Val-des-Bois dans notre toponymie locale est celle de son bureau de poste.

Activités

HORAIRE DE LA JOURNÉE

FestivÉté

4 août dès 11 h

121, ch. du Pont-de-Bois

Toute la journée :

Parc aquatique géant sur le Lac Vert, structures gonflables sur le sol, maquillage pour enfants, jeux géants, kiosques variés, photobooth, canot et kayak sur le Lac Vert et bien plus!




À ne pas manquer :

11 h : Ouverture du site

11 h : Whist militaire sous le chapiteau

11 h 30 à 12 h 30 : Pêche pour enfants

11 h à 12 h 30 : Inscription au tournoi de fer

12 h à 19 h : BBQ 

12 h et 16 h : Country heat

13 h : Début du tournoi de fer

13 h 30 : Cours de danse en ligne (débutant)

16 h : Paint night

17 h 30 : Spectacle de Tristam Smith

18 h 30 : Spectacles variés

19 h : Fermeture de la structure aquatique

20 h : Spectacle de Mathieu Gratton

21 h : Full moon party

21 h 30 : Paint night luminescent



La nourriture vendue sur place est au profit de l'Association des pompiers volontaires de Val-des-Bois/Bowman.

Veillez noter que l'horaire est sujet au changement. D'autres activités pourraient s'ajouter... demeurez à l'affut!

Saviez-vous que ?

Suite de l'article La Légende de MEGEDAGIK paru en juillet

Noyé vraisemblablement. Tranchemontagne dont on avait signalé la disparition depuis le 20 ou 21 avril précédent.

Cultivateur-célibataire, un peu taciturne, qui ne semblait pas avoir fait bon ménage avec quiconque de la communauté de La Salette. Comment et pourquoi se trouvait-il là ?

Depuis quand ? Par delà toutes ces questions qu'il se posait, Téléphore Bouladier se dit qu'il fallait agir pour éclaircir cette affaire et informer les autorités.

Téléphore prit la précaution d'attacher bien solidement la jambe de Napoléon au quai. Il se précipita chez le maire, Théophile Morissette, pour lui annoncer la découverte de ce cadavre sur le territoire de la municipalité. Théophile fut surpris.

Puis Théophile ne voulut pas qu'on donne plus publicité qu'il n'en fallait à un incident qui pourrait ternir la réputation du village qu'il dirigeait.

Seul Joseph Cadieux, le secrétaire municipal, serait donc mis au courant de tout cela. Il fallait aussi prévenir la famille du défunt. Son statut de squatter rendait les choses un peu difficiles.

À trois, ils retournèrent à la chaloupe et réussirent à y embarquer le cadavre, qu'ils recouvrirent d'une bâche en attendant de voir où il faudrait en disposer.

Il fallait prévenir les autorités. Peu de gens possédaient le téléphone. Celui où la plus grande confidentialité pourrait être assurée au maire, c'était celui du presbytère. On se précipita là. Le curé

Lemay fut informé de ce qu'on venait de découvrir. Il voulut se rendre auprès du corps de la personne décédée pour y pratiquer les prières et rites d'usage.

Quand le maire eut fini de parler avec les autorités policières, il prit la décision suivante : déplacer le cadavre de Napoléon jusqu'à la chambre froide de l'épicier du village de La Salette afin de le conserver dans les meilleures conditions en attendant l'enquête du coroner. Certains citoyens s'y étant opposés plaçant que le marché de la côtelette de lard et de la fabrication du boudin de porc dans une boucherie de village s'accommodait mal de la préservation d'un cadavre à l'épicerie du village.

Il en prit une autre, soit celle de déterminer où allait se pratiquer l'autopsie du cadavre, en présence des membres du jury qui allaient être nommés, de même que l'heure où la chose allait être pratiquée.

Il fut déterminé que l'autopsie aurait lieu dans la soirée.

On avait choisi le magasin général d'Emmanuel Lapointe pour cette opération. On dégagea, chez lui, un espace suffisant pour installer une large table formée d'épais madriers de pruche sur lesquels pourrait être déposé le corps de Napoléon Tranchemontagne.

Des deux côtés de cette table, des contenants prêts à recevoir ce que les instruments de l'autopsie allaient dégager du corps. Des choses qu'on allait analyser plus tard pour tenter d'expliquer la mort de cet homme. Des choses non apparentes: analyser le foie, examiner le contenu de l'estomac, chercher la présence d'un poison dans le corps, etc.

C'était la première fois qu'une autopsie judiciaire était pratiquée dans ce village, mais ce n'était pas la première fois que l'on menait un cochon à la mort. C'était comme cela que les citoyens de La Salette avaient compris les choses. À tous les automnes, du

bœuf, du cochon ou du mouton, de la volaille étaient mis à mort puis préparés pour la cuisine. On allait pas faire autrement avec le corps de Napoléon Tranchemontagne.

Le mettre à nu, pour le vider, l'examiner et le préparer pour ses funérailles.

On alla donc le chercher, là où son corps avait été déposé le matin.

Par respect pour ce qu'on allait y faire, on suspendit des draps blancs, tout autour de cette salle afin de circonscrire un espace réservé à la table d'autopsie et à celui réservé aux témoins.

Six chaises furent installées, autour de la table d'autopsie, pour les citoyens qui allaient servir de témoins et rendre un verdict préliminaire sur la cause de la mort.

Tout était sinistre.

La nouvelle de la découverte du corps s'était rapidement répandue dans le village. Tous y allaient de leurs propres conjectures. On connaissait de réputation ce Tranchemontagne. Certains citoyens lançaient déjà toutes sortes de rumeurs sur les causes probables de sa mort.

En fait, peu la pleuraient.

Toute la journée, les rumeurs circulaient. On le croyait innocent ou coupable.

Vers 8 heures du soir, tout était prêt. On avait installé le cadavre de Napoléon Tranchemontagne sur cette table d'autopsie improvisée. Les témoins du médecin coroner étaient assis, pour moitié, de chaque côté de cette table. C'était, pour eux, leur toute première expérience en ce genre.

Certains de ceux-là roulaient entre leurs mains, sans s'arrêter, leur chapeau ou leur béret. D'autres se grattaient la tête. Ils s'occupaient l'esprit, et les yeux aussi, à d'autres choses que ce qu'on avait déposé, sur la table, devant eux.

Saviez-vous que ?

Certains regrettaient d'avoir dit oui. D'autres pensaient autrement. L'un de ces six se voyait déjà, au Noël prochain, point de mire de la veillée de famille. Rigodon mortuaire ?

Une lumière blafarde, projetée par un petit nombre de fanaux à l'huile, suspendus au plafond de la salle, éclairaient mal cette salle.

Dehors, ce n'était pas mieux. Toute la vallée était embrumée. Tant de pluie ne pouvait pas faire autrement, surtout à ce temps de l'année, quand la terre se défait de ses neiges et que l'eau du ciel et l'eau de terre se conjuguent pour tout couvrir de brouillard.

Peu de choses pouvaient être dites du corps, sans qu'on le dépouille de ses hardes.

Une cicatrice, très visible au visage, était la marque certaine qui permettait de donner un nom à ce cadavre.

Il s'agissait bien de Napoléon Tranchemontagne. Le coroner se mit à déshabiller le corps.

Les premiers murmures se firent entendre à ce moment précis. Les six témoins sentaient qu'ils allaient entrer dans une zone d'intimité qu'ils n'avaient jamais connue, sinon qu'avec leurs tout proches.

Le médecin fit la description de toutes les pièces vestimentaires au fur et à mesure qu'il les retirait. Il discutait à voix haute tous les détails qui lui semblaient importants. Il fit l'inventaire du contenu de toutes les poches de la chemise et du pantalon de Napoléon Tranchemontagne. Peu de choses : un couteau de poche, de la corde à poche et une longue mèche de cheveux noirs. L'assistance prit bonne note que Tranchemontagne ne trainait pas de chapelet dans ses poches, comme tous le faisaient. Il y avait là comme un mauvais signe. Ni scapulaire au cou. Une sorte de chrétien à gros grains

Joseph Cadieux, qui n'était secrétaire

de sa municipalité que depuis l'année précédente, notait minutieusement, comme on l'avait requis de le faire, tout ce que le coroner décrivait. Il sentait bien que cela allait marquer pour toujours sa carrière. Il nota « *payen sans chapelet et scapulaire* » dans son carnet.

Quand l'homme fut totalement nu, on examina de plus près le corps. Le coroner ne nota rien de particulier, si ce n'est que ce qui était imputable à un séjour de quelques jours en eau froide. Comme ces doigts, blanchis, comme s'ils avaient été enfilés dans une paire de gants. La peau ridée... Étendu de dos, puis de face. D'un côté comme de l'autre. On avait l'impression qu'on examinait précautionneusement les six faces d'un dé.

Pas de traces de l'entrée ou de la sortie d'un ou de plusieurs projectiles. Pas de meurtrissures qui eurent pu faire croire à un meurtre ou un suicide, que ce soit par pendaison ou strangulation. Pas de coupures aux poignets. Pas d'épanchement sanguin visible en surface. Aucun signe de fracture des os.

Bref, l'examen du corps n'avait encore rien révélé sur les causes probables de la mort de Napoléon Tranchemontagne. Quoique le médecin s'était risqué à dire :

« *Je m'étonne de la maigreur apparente de cet homme compte tenu de sa constitution. On serait porté à penser que cet homme n'a pas mangé depuis plusieurs jours avant sa mort. Il a le ventre creux.* »

Les six témoins assermentés par le coroner avaient été prévenus que la deuxième phase d'une autopsie allait être plus difficile à supporter. C'est la raison pour laquelle (quoique le sexe du décédé avait joué en faveur de cette décision) la candidature d'aucune femme n'avait été retenue. On avait aussi précisé qu'on ne prendrait personne de moins de trente ans.

Le coroner eut à forcer l'entrée de la bouche pour l'examiner. De peine et de misère.

Il réussit à en sortir ce qui emplissait toute la partie avant de la cavité buccale. Il retira d'abord une boulette (c'est précisément le terme qu'il avait spontanément utilisé) d'herbes et de feuillages tressés méticuleusement et entourés, comme dans une pelote de laine, d'un fin tissage de racines d'épINETTE.

Quand il s'approcha de nouveau vers le corps, et vers la bouche, il fut tellement surpris de ce qu'il y vit, qu'il recula de deux pas.

Derrière cette boulette, la langue de Napoléon Tranchemontagne. Tranchée visiblement. Plus probablement arrachée. La partie pointue enfoncée dans le fond de la gorge. Il la déposa dans une assiette afin de la réserver pour un examen plus poussé, plus tard.

On murmura dans la salle. Le coroner n'avait pas d'explications logiques à fournir. Il fallait s'en tenir à la description technique et détaillée qu'il faisait de ce qu'il voyait.

La thèse du suicide venait de s'effondrer. Celle du meurtre ou de quelque chose de pire venait de s'accréditer.

Commis par qui ? On ne lui connaissait pas d'amis, encore bien moins d'ennemis.

L'examen de l'intérieur des oreilles n'apprit rien. Ni celui de l'anus. Ni celui du méat urétral.

Le coroner prit son scalpel et entreprit de découper le ventre de cet homme, qu'il avait déjà décrit comme trop peu rebondi pour l'allure du reste du corps.



Saviez-vous que ?

Il demeura ce qui parut à tous comme un bon cinq minutes, sans rien dire. Incapable de décrire ce qu'il avait sous les yeux. Ce qu'il venait de voir dépassait toute la science qu'il avait acquise depuis des années de l'anatomie et de l'autopsie.

Il dicta précisément ce qui suit :

« Tout l'intérieur de la cavité abdominale du défunt est vide de tout son contenu. Aucune trace de la présence des organes qu'il est habituel d'y voir : cœur, foie, reins, poumons, rate, intestins, etc. Tout a été extrait de là. Aucune trace visible de la manière dont on aurait pu le faire. Il n'y a aucun orifice naturel ou anormal d'où l'on aurait pu tout ou partiellement extraire. »

L'autopsie se termina vers 11 heures, le soir du 23 avril. Le coroner signa l'autorisation de mettre la dépouille en terre, quitte à ce qu'il faille l'en extraire, si son rapport d'autopsie (compte tenu de ses particularités) était refusé.

Il signa, de cette façon, son rapport d'autopsie :

« À 11 :04 P.M., dans la soirée du 23 avril 1908, je soussigné, Alexandre Rodrigue, certifié, sur mon serment d'office, avoir pratiqué l'autopsie d'un corps identifié comme étant celui de Napoléon Tranchemontagne en présence des six témoins suivants, citoyens du village de Notre-Dame-de-La-Salette.[liste de six noms]. Je n'ai pas pu déterminer aucune cause naturelle de mort le concernant. L'autopsie de ce corps présentait de telles singularités qu'elles méritent l'attention des corps de police de la région qui devront tenter de déterminer comment cette personne a été mise à mort, et par qui. Les témoins ont signé ce rapport après en avoir pris connaissance. »

Les témoins, qui n'avaient pas été moins surpris de ce que le coroner et eux avaient vu, furent soumis au silence complet, par prêt de serment, sur

le déroulement et les conclusions de cette soirée. La police allait devoir enquêter et donner des suites à cette autopsie.

Au matin du 24 avril 1908, le curé Lemay célébra les funérailles de Napoléon Tranchemontagne, dans une église totalement vide. Il n'y avait, dans cette petite église de village, que le célébrant, le corps du défunt et le bedeau de la paroisse qui agissait comme servant de messe. Les familles des habitués enfants de chœur de la paroisse avaient refusé d'envoyer leurs enfants servir cette messe de ce qu'ils considéraient comme celle d'un homme maudit.

Une église aussi vide, pour des funérailles ! À Notre-Dame-de-la-Salette, on n'avait jamais vu cela.

Il était bien arrivé, quelquefois, par le passé, qu'un vieux malcommode ou une vieille célibataire, sans famille, soient conduits en terre. Sans procession citoyenne.

N'empêche que même à ces occasions deux ou trois bigotes se faisaient toujours le devoir de protéger la réputation du village ou de la paroisse en s'imposant le sacrifice de ne pas laisser l'église vide quand on enterrait un des ses paroissiens ou l'une de ses paroissiennes.

Sur la fin de l'avant-midi du vendredi 24 avril, le curé et son bedeau allèrent porter en terre le corps de Napoléon Tranchemontagne. Cela posait un problème. Napoléon était célibataire. On ne lui connaissait aucune parenté proche, voire éloignée, dans tous les cantons environnants.

Il ne s'était pas procuré de terrain pour y être enterré.

Il fallait donc le faire, quelque part, dans ce cimetière, sans qu'il ne se soit réservé le privilège de l'y être.

Le bedeau plaidait, compte tenu des circonstances particulières de sa mort, de le mettre en terre, dans la partie non

consacrée du cimetière. Quitte à se raviser, plus tard. Il plaidait la prudence.

Le curé Lemay n'était pas de cette opinion. Il rabroua le bedeau qui lui semblait vouloir lui disputer l'exclusivité de son ministère en telles matières. Comme curé, il avait obtenu de son conseil de fabrique la gouverne d'une petite parcelle du cimetière où il pouvait y mettre en terre ceux qu'il voulait : les trop pauvres, les orphelins, les itinérants, les non-pascalisants (ceux qui avaient fait des Pâques de renard), les suicidés, les ivrognes invétérés et bien d'autres cas semblables.

Lemay prit la décision d'enterrer cet homme dans ce petit espace. Ce qui fut fait à deux, dans le silence de la nuit où ce fut fait. Lui et son bedeau.

Le second à la pelle. Le premier au goupillon. Ils rentrèrent tard chez eux.

Sur la fin de la journée du samedi 25 avril 1908, comme le curé Lemay en avait pris l'habitude depuis qu'il avait pris la gouverne de cette paroisse ; après avoir trop bien soupé, certain qu'il lui faudrait beaucoup bouger pour digérer le gras, le trop gras délicieux rôti de porc que lui avait servi sa ménagère, il entreprit de monter au sommet de la montagne qui surplombait son village. Il y avait là la statue de la protectrice du village et un difficile chemin de croix y conduisait.

Qu'est-ce que Dieu voulait lui dire en lui imposant cette épreuve ? Il décida de s'approcher de la sépulture de Napoléon pour aller faire quelques prières pour son salut.

La veille, il y était monté. Avec son bedeau. Pour enterrer un paroissien dont il ne se souvenait plus de l'avoir déjà entendu en confession.

Qui était-il ? D'où venait-il ? Avait-il eu raison de lui réserver, dans son cimetière, un petit espace ? Aurait-il pu lui refuser une sépulture ? Il se posait cette question.

Saviez-vous que ?

Il n'était plus qu'à quelques pas de la fosse.

À sa stupeur, il se rendit vite compte que la fosse était vide. La fosse avait été recreusée. Le cercueil de Napoléon avait disparu. Il fit son signe de croix plusieurs fois.

Se demandant si Satan ne rodait pas autour.

Il reprit vite le chemin de son presbytère, chapelet en mains, se promettant de revenir aussitôt que possible seul, refermer cette fosse afin de ne pas amener tous ses paroissiens déjà passablement troublés par la mort de ce Napoléon Tranchemontagne

Dimanche 26 avril 1908

Redescendu à son presbytère, le curé Lemay passa sa nuit à prier pour que Dieu l'éclaire sur ces événements.

Il se réfugia, dans son église. Tout le village dormait. Lui pria. Aux pieds de son autel.

Trois fois, il a tout entendu. Ce qu'il ne serait plus jamais capable d'oublier. Trois fois, il ressentit la terre trembler sous son église et sous ses pieds. Le soleil n'était pas encore levé. Il n'était pas encore tout à fait 4 heures et demie du matin.

Le curé enfila son manteau pour aller s'en rendre compte.

Des cris, des hurlements et des pleurs, de partout. De la lumière là où il n'en avait jamais vu par le passé et de la noirceur où il n'y en avait jamais eu auparavant.

Un large glissement de terrain venait de se produire à quelques centaines de pieds de son église. Et plus le jour naissait et plus il découvrait toute l'étendue de ce glissement.

L'éboulement avait emporté la maison de Napoléon Tranchemontagne et celle de ses deux proches voisins, sur la rive ouest de la Lèvre. Et cette lourde masse de glaise avait emporté, du côté est, un

autre ensemble d'habitations

À la fin du jour, le village comptait avoir perdu 34 de ses paroissiens.

Une morgue fut improvisée pour garder, avant les funérailles, les corps de 24 victimes, 10 n'ayant pas encore été retrouvées. Le service funèbre serait chanté le 28 avril.

Lundi 27 avril 1908

Partout, dans le village on ne parlait que de cela. On pleurait aussi ses morts. Les rumeurs les plus folles couraient. Certains avaient vu des signes précurseurs. D'autres, qui avaient examiné la scène de l'éboulement, firent savoir que l'éboulement n'avait emporté que les 3 domiciles qui avaient été encerclés par les pieux. On mit la faute sur Megedakig. On l'avait entendue jeter un sort Napoléon Tranchemontagne et sur ses voisins qui n'avaient pas prêté assistance à sa fille.

Mardi 28 avril 1908

Tout le village, et bien d'autres résidents des communautés voisines assistèrent aux funérailles des trente-quatre victimes.

On pleurait ceux qu'on avait englouti dans des cercueils pour les conduire à l'église et les enterrer au cimetière. On pleurait encore bien plus le souvenir de ces gens dont les corps n'avaient pas encore été retrouvés.

La vie finit par reprendre son cours normal

N'empêche, que certains soirs, quand deux ou trois colons s'assoiaient sur le même perron d'une maison pour fumer ensemble une bonne pipée, avant d'aller au lit, il s'en trouvait toujours un ou deux pour revenir sur ces événements.

Qu'était donc devenue la tombe de Napoléon Tranchemontagne ?

L'éboulement n'avait pas permis au curé, comme il se l'était promis, d'aller seul remplir la fosse afin de dissimuler

cette maudite affaire à ses paroissiens.

Et quand les enfants devenaient trop tannants, tous avaient fini par prendre l'habitude de répéter : *Si vous n'êtes pas obéissants on va vous obliger à aller prier sur la tombe de Tranchemontagne.* Subitement l'obéissance reprenait ses droits.

Les autorités publiques n'avaient évidemment pas pu réclamer une seconde autopsie, le corps de la victime ayant disparu avec sa tombe.

On ne put rien faire contre Megedakig puisque le crime de jeter un mauvais sort n'existait pas.

On demanda au curé d'exorciser le terrain sur lequel Napoléon Tranchemontagne avait vécu. Ce qu'il fit. Et l'on éleva une croix à cet endroit, croix encore visible plus de cent dix années plus tard.

Mercredi 28 avril 1909

Une année plus tard, jour pour jour, au petit matin, sept hommes, six draveurs, et un capitaine d'embarcation partirent d'un des nombreux quais du village de Notre-Dame-de-La-Salette, pour remonter jusqu'au rapide sis au pied de la Grande Chute où un gros embâcle s'y était installé.

Il fallait faire sauter ce bouchon de billes avant que pire ne survienne.

Ils partirent de nuit. Vers les 3 heures et demie ou les 4 heures du matin. La remontée de la Lièvre était difficile à ce temps de l'année.

Ils étaient rendus au premier petit rapide au nord du village lorsqu'ils aperçurent une embarcation qui filait à bonne vitesse à leur rencontre. Dans le brouillard, difficile de dire combien elle contenait d'occupants.

Elle avançait à une vitesse folle, comme si elle était conduite par le diable lui-même. Trop vite pour ce qu'un homme seul aurait pu faire.

Saviez-vous que ?

Quand elle ne fut plus qu'à quelques coups d'aviron de leur propre embarcation tous firent le saut : c'était un cercueil noir, chevauché par un balafre. Ils eurent à peine le temps de l'apercevoir que tout était disparu dans les brumes matinales.

Tous firent leur signe de croix et retournèrent sur le champ, au village, raconter leur mésaventure, et au curé d'abord.

Personne ne les crut. Ils sentaient tous

un peu l'alcool. On répéta qu'ils avaient la berlue. On déchantait quand, dans l'après-midi, on se rendit compte que la fosse de Napoléon Tranchemontagne avait encore été vidée de son contenu. Le fossoyeur refusa de la remplir et ce fut le curé qui dut s'en occuper.

Depuis cette date, tous les 28 avril de chaque année, pour peu qu'ils s'en donnent la peine, ceux qui s'installent sur le pont de Notre-Dame-de-la-Salette peuvent apercevoir entre 4 heures et 4

heures et trente, descendant du nord vers le sud, une embarcation carrée noire filer à toute vitesse et disparaître dans les quelques secondes qui suivent.

C'est Napoléon Tranchemontagne, disent les anciens du village, qui vient faire son pèlerinage annuel à Notre-Dame-de-la-Salette.

Quant à la fosse, le curé finit par perdre patience et y fit couler une dalle de ciment d'une superficie démesurée et au centre de laquelle il installa une croix.

Babillard

Vous avez besoin de transport ?

Vous voulez vous impliquer dans votre communauté ?

Joignez-vous à la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau !

Qui sommes-nous ?

Organisme à but non lucratif mandaté par la MRC de Papineau pour offrir des services de transport pour tous les citoyens de la MRC de Papineau.

Au cours de 2017, nous avons effectué plus de 52 000 déplacements dont environ la moitié en transport adapté et l'autre moitié en transport collectif.

- Services de transports par autobus pour les personnes admissibles au transport adapté.
- Services de transport par conducteurs bénévoles. Service personnalisé de porte à porte pour les citoyens de la MRC.

Nous allons dans la région de la MRC de Papineau, Gatineau, Ottawa et Montréal et bien plus encore !

Vous bénéficierez d'un service personnalisé, sans tracas, sécuritaire, sans stress et à des prix très compétitifs.

Appelez-nous pour nous faire connaître vos besoins. Nous sommes là pour vous !

819 308-0788 poste 3501

À la recherche de bénévoles pour le transport !

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour offrir des services de conducteur pour des citoyens de votre municipalité. Vous recevrez une indemnité au kilométrage parcouru, à raison de 0,54\$/km (0,48\$/km après 5 000 km parcourus).

Une vérification de vos antécédents judiciaires sera effectuée. Un permis de conduire valide et un véhicule en bon état est requis. Votre horaire est établi en fonction de vos disponibilités. Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir davantage.



LA CORPORATION DES TRANSPORTS
ADAPTÉ ET COLLECTIF
DE PAPINEAU INC.

Babillard

Tournoi de golf bénéfice

TEXTE : MARC SARRAZIN

Le **samedi 8 septembre 2018** au club de Golf Royal Papineau, participez au tournoi de golf bénéfice au profit de la recherche sur le sclérodermie.

Formule de jeu : meilleur balle à 4

Pour toutes informations, communiquez avec

Marc Sarrazin au 819 454-2932



La caisse est ouverte!

Plusieurs citoyens semblent croire à tort que la caisse rouvrira ses portes que le 13 août prochain. Pour votre information, la Caisse demeure toujours ouverte et une bonne partie des rénovations sont terminées. Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et les services offerts sont les mêmes qu'avant la fermeture pour rénovation. Cependant, les nouvelles heures d'ouvertures et nouveaux services seront en vigueur le 13 août.

La Caisse Desjardins

À compter du 13 août 2018

Vivez une expérience rehaussée au Centre de services Val-des-Bois



Une caisse repensée pour l'ensemble de vos besoins financiers!

Des heures d'ouverture prolongées :

Lundi, mardi et mercredi :

9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

Judi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

Plus de services, dont les services de convenance (ex. : ouverture de compte) et les services conseils sur rendez-vous.

Un centre qui sera aussi rénové afin d'offrir un **accueil incomparable** à nos membres.



Organismes

Cercle de Fermières de Val-des-Bois/Bowman

TEXTE : DENISE DUBOIS, PRÉSIDENTE

Le 27 juin dernier, notre Cercle de Fermières tenait son bingo annuel dans le cadre du Festival Country de Bowman et Val-des-Bois.

Nous tenons à remercier particulièrement les organisateurs du Festival, soit Noëlla Lagacé, Jérôme Larocque, Tania Larocque et Steve Henri ainsi que les membres fermières qui ont œuvré à l'organisation et bien sûr aux nombreux participants. Votre encouragement et votre générosité nous permet de poursuivre nos activités et de donner aux suivants puisque cette soirée de bingo est notre principale levée de fonds annuelle.

Nous tenons à rappeler que notre mission principale est l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi que la transmission du patrimoine artisanal et culturel. Notre Cercle vise à développer et à maintenir des activités sociales pour les femmes de chez nous et ainsi éviter l'isolement et la perte d'autonomie.

Notre levée de fonds nous permet de procéder à l'achat de matériel pour initier des projets de tricot, crochet, couture, tissage, broderie, courtpointe, cuisine et encore plus.

Nous appuyons principalement La Mie du Partage, le CHSLD Vallée-de-la-Lièvre, l'École de la Montagne, le programme pour les femmes enceintes à faible revenus **OLO (Œufs—Lait—Orange)** et les personnes âgées et/ou malades de Val-des-Bois et Bowman.

Les membres du Conseil d'administration du Cercle tiennent à remercier les fermières qui offrent temps et talent à leur communauté.

Picnic

TEXTE : MARLÈNE ST-PIERRE

Picnic pour les membres de l'Association de l'Âge d'Or Les Bons Copains. Les non-membres de 45 ans et plus sont les bienvenus au coût de 5 \$.

Quand : le mardi 21 août (Le repas sera servi à 17 h 30.)

Où : au Parc Marjorie Morin.

Au menu : Fèves au lard, hot-dog, maïs et gâteau.



Veillez noter qu'un **WHIST** militaire débutera à 13 h au Centre communautaire de Val-des-Bois. De plus, des activités telles que la pétanque, mini-put (18 trous), shuffle board, jeux de poche et fer, auront lieu à compter de 13 h au Parc Marjorie Morin.

Si vous désirez de plus amples informations, SVP communiquer avec Gaston Donovan au 819 454-2917.



Organismes

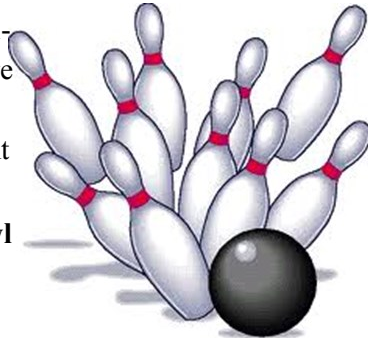
Coopérative de Solidarité des Quilleurs de la Lièvre

La saison 2018-2019 débute en septembre pour les ligues du lundi et du mardi à 18 h 30.

Grâce à la grande générosité des municipalités de Val-des-Bois, Bowman, Notre-Dame de la Salette et Poltimore, les jeunes résidents de ces municipalités ont droit à des parties de quilles gratuites.

Tous les vendredis soirs Rock 'n' bowl entre 18 h et 21 h pour les 12 à 17 ans*
Jeux de lumière et musique très entraînante

Tous les dimanches après-midi, entre 13 h et 16 h pour les 5 à 17 ans*
Les familles sont les bienvenues!
Coût par adultes : 4,00 \$/ la partie
Location de souliers : 2,00 \$/ la paire
*Âge suggéré, peut varier



Plaisir assuré!

BIENVENUE À TOUS!

Pour info: Nathalie Lévesque;
819 454-2564
coop.quilles@gmail.com

Vous cherchez un endroit pour une activité familiale, amicale ou pour une fête d'enfants?

La salle de quilles est votre endroit idéal. Une table de billard est également à votre disposition. Minimum 10 personnes. L'endroit est licencié.

Profitez de cette salle récemment rénovée!

Pour la survie de cette salle de quilles, nous sollicitons également l'appui de nos commerçants locaux en se procurant un panneau publicitaire en coroplaste de 3'x 3' qui sera à l'intérieur de la salle de quilles.



Liste des organismes



Association des pompiers volontaires

Claude Thibault, président



Club de chasse et pêche

Roxane Blanchard
chassepechevdbb@hotmail.com

Loisirs Val-des-Bois et Bowman

Sonia Pétrin Poulin, présidente du C.A.
ppoulin.sonia@gmail.com



Cercle de Fermières de Val-des-Bois/ Bowman

Liette Bélair, recrutement
Denise Dubois, présidente
819 454-2008

La Fabrique

Céline Vadnais, présidente
819 454-2310

La Mie du Partage

Diane Guy, présidente
819 454-2974

Coopérative des quilleurs de la Lièvre

Benoit Sarrazin, président
Nathalie Lévesque, inscription
819 454-2564



Mouvement Arts et Culture

Anne Trépanier, présidente
819 454-6766



Chevaliers de Colomb, Conseil 6045

Richard Bastien, grand chevalier
819 454-2640

Groupe viActive

Claudette Lapointe, responsable
Diane St-Denis, responsable
819 454-2478

Office municipal d'habitation (OMH)

Jean-Paul Osborne, directeur
819 664-4970



Club de l'Âge d'Or

LES BOIS COPAINS « Les Bons Copains »
Carole Manseau
819 592-2163



Kim Beaulieu
819 918-4053



Festival Country Bowman Val-des-Bois
819 661-0563

Calendrier Août 2018



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
29	30	31	1 	2 	3 	4 FestivÉté FestivÉté (p. 9)
5	6 	7 	8 	9 	10 	11
12	13 Caisse Desjardins Nouvelles heures (p. 19)	14 	15 	16 	17 	18
19	20 	21 Picnic (p.20)	22 	23 	24 	25
26	27 	28 	29 Retour en classe! 	30	31 Guignolée des maires (p.8)	1

Séance du conseil

Collecte du recyclage

Fermières

J'emem

Âge d'Or

Bingo

Country Heat

Collecte des ordures

Taxes municipales

VAL-DES-BOIS
/Ma municipalité.../

Bibliothèque